

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation d'urbanisme et environnementale

Projet de construction d'une centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg à Entzheim et Duppigheim porté par la SAS centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg

Une enquête publique est prescrite sur les communes d'Entzheim et Duppigheim suite à la demande présentée par la SAS centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg pour le projet de construction d'une centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg à Entzheim et Duppigheim.

L'enquête, d'une durée de 30 jours minimum se déroulera du lundi 1^{er} décembre 2025 au vendredi 16 janvier 2026 inclus, en mairies d'Entzheim et Duppigheim.

Le président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné madame Marie KAM LARQUE, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et monsieur Daniel BEAUGUITTE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête relatif à ce projet est assorti :

- du dossier de demande d'autorisation environnementale, composé notamment :
 - d'une étude d'impact et son résumé non technique ;
 - de l'avis de l'autorité environnementale ;
 - de la réponse écrite du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale ;
 - les avis prévus par les articles R. 181-21 à R. 181-32 du code de l'environnement,
- du dossier de permis de construire ;

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet peut être consulté par le public :

- sur support papier, en mairies d'Entzheim et Duppigheim, sièges de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur un poste informatique, en mairies d'Entzheim et Duppigheim, sièges de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :

<https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Photovoltaïque/Enquetes-publiques-realisees-en-cours-evaluation-environnementale-des-centrales-solaires>

sous la rubrique EDF power solutions – Centrale photovoltaïque de la zone de desserrement de Strasbourg à Entzheim et Duppigheim,

- sur le site internet hébergeant le registre dématérialisé à l'adresse électronique suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6827/>

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies d'Entzheim et de Duppigheim aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- par écrit ou par oral au commissaire enquêteur aux lieux, jours et heures indiqués ci-dessous ;

- par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Entzheim, 55 route de Strasbourg – 67960 ENTZHEIM;
- par voie électronique à l'adresse électronique enquete-publique-6827@registre-dematerialise.fr
- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/6827/>

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6827/> et donc visibles par tous.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites mentionnées ci-dessus sont consultables au siège de l'enquête.

Par ailleurs, concernant les avis exprimés de manière dématérialisée, et sauf mention contraire, les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs ne seront **pas anonymisés**.

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions en mairies d'Entzheim et de Duppigheim aux jours et heures suivants :

- | | |
|-----------------------------|---|
| • Lundi 1er décembre 2025 | – de 9h00 à 12h00 (en mairie d'Entzheim), |
| • Mardi 9 décembre 2025 | – de 16h00 à 19h00 (en mairie de Duppigheim), |
| • Vendredi 19 décembre 2025 | – de 13h00 à 16h00 (en mairie d'Entzheim), |
| • Mardi 6 janvier 2026 | – de 16h00 à 19h00 (en mairie de Duppigheim), |
| • Vendredi 16 janvier 2026 | – de 14h00 à 17h00 (en mairie d'Entzheim). |

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Delphine Colin, directrice d'agence, à l'adresse mail suivante : delphine.colin@edf-power.com .

Des informations relatives à l'enquête pourront être également consultées aux adresses internet susmentionnées.

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, en mairies d'Entzheim et de Duppigheim et à la préfecture du Bas-Rhin (bureau n° 103) ;
- par voie dématérialisée, à l'adresse internet de la préfecture du Bas-Rhin suivante : <https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Photovoltaique/Enquetes-publiques-realisees-en-cours-evaluation-environnementale-des-centrales-solaires>

Les décisions susceptibles d'intervenir au terme de l'enquête publique commune sont :

- un arrêté accordant un permis de construire ou le refusant,
- un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale ou portant refus d'autorisation environnementale.